

Bordeaux, le 27 avril 2020

Le CAUVA Centre d'Accueil en Urgence de Victimes d'Aggression

Ses missions, son organisation et son activité en période de crise sanitaire

Le CAUVA, Centre d'Accueil en Urgence de Victimes d'Aggression, poursuit sa mission d'accueil en urgence, 24h sur 24, des victimes d'agression.

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 - où le confinement à l'intérieur des domiciles a augmenté les risques de violences intrafamiliales* (*en temps normal 35 % de l'activité du CAUVA / actuellement, en période de confinement, 55 %*) - le CAUVA continue d'assurer toutes les visites médico-judiciaires urgentes que ce soit pour les victimes ou les mis en cause.

Interview possible : Dr Edouard Bontoux, responsable du CAUVA

Merci d'adresser votre demande par mail à communication@chu-bordeaux.fr

→ Fonctionnement

Actuellement et jusqu'à nouvel ordre, seules les victimes nécessitant une visite médico-judiciaire en urgence sont reçues. A savoir :

- Les victimes de violences **dont l'auteur est en garde à vue,**
- Les victimes de violences **pour lesquelles des prélèvements médico-légaux sont nécessaires en urgence,**
- Les victimes de violences **pour lesquelles des constatations sont nécessaires en urgence.**

Concernant les mis en cause, le cadre de l'intervention du CAUVA est le même que celui des victimes, à savoir :

- Mis en cause pour lesquels des prélèvements ou examens médico-légaux sont nécessaires en urgence,
- Mis en cause pour lesquels des constatations médico-légales sont nécessaires en urgence.

Les procédures conservatoires dans le cadre des violences intrafamiliales et sexuelles sont toujours réalisées.

→ Activité du CAUVA

- Le CAUVA accueille tant les femmes, les hommes que les enfants.
- **Quelques chiffres clés :**
 - ➔ 5000 consultations par an
 - ➔ Mineurs : 30 % de l'activité
 - ➔ Majeurs : 70 % de l'activité
 - ➔ 60 % femmes / 40 % hommes
 - ➔ Les violences conjugales représentent en temps normal 25 % de l'activité et actuellement en période de confinement 45 %

RAPPEL DES NUMEROS d'URGENCE

. Violence femme info : 39 19 - de 9h à 19h – du lundi au samedi

. Enfance en danger : 119 –appel gratuit - 24h/24 - 7Jours/7

*violences conjugales et violences sur mineurs

► Rappel des missions du CAUVA

L'originalité du CAUVA est de faciliter la prise en charge médico-judiciaire afin d'**éviter aux victimes fragilisées un parcours compliqué et difficile**. Une évaluation globale des violences est assurée par une équipe pluridisciplinaire (médecins légistes, psychologues, infirmières, assistantes socio-éducatives), travaillant en lien avec les services de police ou de gendarmerie, les services judiciaires et les collectivités territoriales protectrices.

Pour les victimes de violences intrafamiliales et sexuelles, des procédures spécifiques ont été mises en place afin qu'elles bénéficient directement d'un rendez-vous avec un officier de police judiciaire et soient accompagnées dans leurs parcours avec l'aide des associations agréées par le Ministère de la Justice.

Les professionnels du CAUVA interviennent également pour effectuer des évaluations médico-psycho-sociales pour les enfants suspects de maltraitance. Ils réalisent des débriefings à la demande de certaines entreprises ou administrations.

Premier maillon d'une chaîne, le CAUVA est en outre pôle de référence en matière d'agressions sexuelles.

► Quels bénéfices pour les victimes d'agression ?

La prise en charge holistique – médicale, psychologique, sociale, juridique – dans une même unité de lieu et de temps par des personnels spécifiquement formés est destinée à faciliter le parcours judiciaire. Elle permet d'initier le soin et d'orienter les victimes vers les partenaires externes adaptées.

Une évaluation systématique du risque d'exposition des enfants dans un contexte de violences conjugales ou intrafamiliales y est réalisée.

Les constatations médico-légales sont réalisées par des médecins légistes, experts dans l'évaluation des victimes de violences.

Contacts presse - direction de la communication et de la culture

Julie RAUDE - 05 56 79 53 42- 07 86 65 79 61 - Caroline PERET - 05 57 82 03 21 – 06 27 43 46 75

Plus d'informations sur le CAUVA et le parcours du patient pris en charge :

https://www.chu-bordeaux.fr/prog/openpage.php?idCor=Cor_8a93aaa521e06b03b2a477dae78a05c7